



96922 - Faire les prières des Deux Fêtes seul à la maison

question

M'est il permis de faire la prière des Deux Fêtes tout seul à la maison, compte tenu de mon état de santé qui m'a rendu incapable d'aller à la mosquée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prière faite lors des Deux Fêtes est une obligation pour tout homme qui en est capable, selon le plus juste des avis émis par les ulémas, comme nous l'avons indiqué dans la réponse donnée à la question n° [48983](#).

Si vous n'êtes pas en mesure de vous y rendre à cause de votre état de santé, vous en êtes déchargé. Faut il alors l'accomplir à la maison? Il y a là une divergence de vues au sein des jurisconsultes. La majorité d'entre eux pense que cela est institué, contrairement aux Hanafites.

Dans son abrégé d'al-Umm, al-Mouzani a rapporté de Chafii (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) ceci: **On peut faire individuellement la prière des Deux Fête à la maison. Ceci vaut pour le voyageur, l'esclave et la femme.**

Al-Kharshi (un malékite) dit : **il est recommandé à celui qui a raté la prière avec l'imam de la faire. Le fait -il en groupe ou tout seul? Il y a deux avis sur la question.** Extrait de charh al-Kharshi (2/104).

Al-Mardawi (un hanbalite) dit dans al-Insaf: **Si on rate la prière de la Fête, il est recommandé de la rattraper comme l'imam l'a accomplie.** Ibn Qudama (un hanbalite) dit dans al-Moughni: **Il a le choix entre prier tout seul ou prier avec un groupe.**

Dans ad-Dourr al-moukhtar(2/175) annoté par Ibn Abidine (un hanafite) on lit: **Il ne l'accomplit pas**



tout seul , s'il la rate avec l'imam. Cheikh al-Islam , Ibn Taymiyya , a choisi l'avis des Hanafites. Ibn Outhaymine(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) le trouve mieux argumenté. Voir ach-charh al-moumti' (5/156). Selon la Fatwa (8/306) de la Commission Permanente: **La prière des Deux Fête est une obligation communautaire, si elle est accomplie par un nombre suffisant de fidèles, les autres sont absouts du péché de ne pas y participer.**

Si celui qui l'a ratée veut la rattraper, cela lui est recommandé, quitte à l'accomplir comme on le fait en groupe, sans prononcer un sermon après l'avoir effectuée. C'est ce que dit l'imam Malick, Chafii, Ahmad , an-Nakha'i et d'autres ulémas. La règle en la matière consiste dans la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : **Quand vous allez participer à la prière, marchez posément et dignement. Puis effectuez avec l'imam la partie que vous le trouvez en train de faire . Ensuite rattrapez le reste.**Dans le même sens , il a été rapporté que quand Anas (P.A.a) ratait la prière de la Fête avec l'imam, il rassemblait sa famille et ses esclaves et Abdoullah ibn Abi Outba, son esclave et leur dirigeait une prière de deux rak'a au cours desquelles, il procédait aux takbir.

Celui qui arrive après la prière et pendant que l'imam prononce son sermon doit écouter celui-ci avant de rattraper la prière de manière à réaliser deux intérêts.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.»

La Commission Permanente pour la recherche et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah Ghoudayyan.

Allah le sait mieux.